



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-deuxième session

182 EX/Oral Rep/SP
PARIS, le 11 septembre 2009
Original anglais

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL (SP)

Mme Shahnaz Wazir Ali
Présidente du Comité spécial (SP)

Le Comité spécial s'est réuni les 8 et 9 septembre 2009 pour examiner les points de l'ordre du jour qui lui avaient été confiés (points 26 (Parties I et II), 27, 28, 34 et 61). Mme Shahnaz Wazir Ali, représentante du Pakistan au Conseil exécutif, présidait la réunion. Elle avait été élue à cette fonction lors de la 178^e session du Conseil exécutif. S. E. M. Kenneth J. Luis, ambassadeur, délégué permanent de la Malaisie, a été élu à l'unanimité président temporaire. Les 18 membres du Comité spécial, ainsi que de nombreux observateurs, ont assisté à la réunion. Le Comité a proposé des projets de décision pour la totalité des cinq points examinés. Les éléments marquants des délibérations du Comité spécial sur ces cinq points sont les suivants :

Point 26 Rapports du Conseil exécutif sur ses activités et sur l'exécution du programme

Partie I Activités du Conseil en 2008-2009, y compris ses méthodes de travail (182 EX/26 Partie I)

Le Directeur du secrétariat des organes directeurs, M. Parsuramen, et l'assistant du Président du Conseil exécutif, M. Edmond Moukala, ont présenté ce point. Ils ont noté que le Conseil exécutif avait adopté au cours de l'exercice biennal de nombreux projets de décision sur des questions concernant le programme, dont le document 182 EX/26 (Partie I) présentait les points saillants. Ils ont souligné le vaste processus de consultation auquel avait donné lieu l'élaboration du document.

Tous les membres du Comité spécial qui ont pris la parole ont félicité le Président du Conseil exécutif et le Secrétariat de la qualité du rapport, qui reflétait fidèlement les travaux menés par le Conseil exécutif pendant l'exercice biennal. Le Comité s'est félicité de la concision du rapport sur les activités du Conseil, et a relevé plusieurs aspects importants, dont l'inclusion dans le rapport rendrait celui-ci plus complet et mieux équilibré, notamment :

- (a) Priorité Afrique et la question de l'égalité des sexes ;
- (b) la réforme des Nations Unies selon le principe « Unis dans l'action » ;
- (c) un plus grand nombre de réalisations dans le domaine des sciences exactes et naturelles ;
- (d) de plus amples détails concernant le rapport du Commissaire aux comptes sur la rénovation du bâtiment Fontenoy.

Les membres du Comité ont noté avec préoccupation l'accroissement au fil des sessions du Conseil du nombre des points à son ordre du jour. Il convenait d'y prêter attention d'urgence.

M. Parsuramen a remercié le Comité de ses commentaires et observations éclairés, qui seraient tous portés à l'attention du Président du Conseil exécutif et dûment pris en compte dans le rapport.

Le projet de décision proposé a été adopté avec des amendements.

Point 26 Rapports du Conseil exécutif sur ses activités et sur l'exécution du programme

Partie II Rapport sur la mise en œuvre du document 34 C/5 avec indication des résultats obtenus lors de l'exercice biennal précédent (35 C/3) (182 EX/26 Partie II)

Le représentant du Directeur général, directeur de BSP/PMR, a présenté ce point. Il a indiqué que le rapport a été conçu pour aider le Conseil exécutif à s'acquitter de son obligation statutaire de faire rapport à la Conférence générale sur les activités de l'Organisation (article V.B.10 de l'Acte constitutif) et que ce rapport faisait suite à la demande formulée par le Conseil dans sa décision 181 EX/23. Il a rappelé que le document 182 EX/26 Partie II était un avant-projet de rapport élaboré par le Secrétariat aux fins d'examen par le Comité spécial et qui n'avait pas pour but de rendre compte des vues du Secrétariat mais bien plutôt de contribuer aux travaux du Comité spécial. Il a noté que ce rapport s'inspire des informations écrites communiquées par les membres

du Conseil exécutif concernant les trois principales réalisations et principaux problèmes de l'Organisation. Le représentant d'IOS, M. Amir Piric, a fait observer qu'un certain nombre de réalisations et de problèmes recensés dans ce document recoupaient les conclusions des évaluations effectuées par IOS concernant les objectifs stratégiques de programme (OSP) du 34 C/4.

Les membres du Comité spécial ont été unanimes à apprécier la haute qualité du document préparé par le Secrétariat. Ils ont relevé que ce rapport serait utile pour aider les responsables des politiques ainsi que les participants à la 35^e session de la Conférence générale à comprendre comment l'UNESCO exécute son programme. On a toutefois estimé qu'il y avait encore place pour de nouvelles améliorations, notamment en ce qui concerne les recommandations du rapport qui devraient également traiter des questions de programme. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs changements rédactionnels ont été proposés par le Comité spécial.

À la fin du débat, le Comité spécial du Conseil exécutif a conclu que le projet de rapport (182 EX/26 Partie II) offrait désormais un modèle acceptable pour le rapport du Conseil exécutif à la Conférence générale sur l'exécution du programme, et a recommandé au Conseil exécutif de transmettre à la Conférence générale à sa 35^e session une version mise à jour du rapport intégrant les suggestions appropriées formulées à la 182^e session. Le Comité spécial a en outre recommandé que le processus adopté pour parachever le document 182 EX/26 Partie II soit suivi pour l'élaboration des futurs rapports du Conseil exécutif à la Conférence générale sur l'exécution du programme.

Le projet de décision proposé a été adopté avec des amendements.

Point 27 Évaluation de l'organisation des débats thématiques (182 EX/27)

Le Directeur du secrétariat des organes directeurs, M. Parsuramen, a présenté ce point en indiquant qu'il était examiné conformément à la décision 180 EX/22 (II) dans laquelle le Conseil exécutif avait décidé d'évaluer l'expérience que constitue l'organisation des débats thématiques. Il a déclaré que le Président du Conseil exécutif avait invité les membres à lui communiquer leurs observations sur les avantages et les faiblesses de ces débats, ainsi que leurs suggestions en vue de les améliorer. M. Parsuramen a signalé que des réponses avaient été reçues de huit membres du Conseil exécutif et qu'elles portaient principalement sur le moment choisi pour la tenue de ces débats, la sélection des thèmes, la conduite des débats et leurs résultats.

Une discussion nourrie a ensuite eu lieu au cours de laquelle les membres du Comité spécial ont échangé leurs points de vue et leur expérience des débats thématiques. Dans l'ensemble, ils ont reconnu l'utilité de ces débats et ont été d'accord pour qu'ils continuent d'être organisés, faisant observer que leurs conclusions pourraient être utilement prises en compte dans les décisions du Conseil sur la formulation des politiques et l'élaboration du programme.

Au paragraphe 6 du projet de décision relatif au point 27, il est proposé d'améliorer comme suit la tenue des débats thématiques :

- (a) en veillant à ce que le choix du moment et la fréquence des débats soient arrêtés avec une certaine souplesse, en fonction des besoins du Conseil exécutif ;
- (b) en choisissant des thèmes plus ciblés et clairement liés aux priorités du programme de l'UNESCO et aux principaux points de l'ordre du jour des sessions à venir du Conseil exécutif ;
- (c) en limitant le nombre d'exposés et en assurant une représentation géographique équitable dans le choix des orateurs ;
- (d) en veillant à ce que les débats soient interactifs et conduits efficacement.

Le projet de décision proposé a été adopté avec des amendements.

Point 28 Suivi des résolutions 33 C/92 et 34 C/88 concernant les relations entre les trois organes de l'UNESCO (182 EX/28)

La Présidente du Comité spécial a noté que le document 182 EX/28 contenait au total 24 recommandations de la résolution 33 C/92. Elle a ensuite demandé au Directeur du secrétariat des organes directeurs de présenter ce point. M. Parsuramen a indiqué que ce point était inscrit à l'ordre du jour du Conseil exécutif depuis deux exercices biennaux et que des progrès notables avaient été accomplis dans la mise en œuvre de plusieurs recommandations.

De nombreux membres du Comité spécial, mettant en avant leur expérience de l'étude de ce point acquise au cours des précédentes sessions du Conseil, ont contribué aux débats. Tous se sont accordés à reconnaître que la plupart des recommandations avaient été mises en œuvre de façon appropriée. Toutefois, plusieurs recommandations étaient encore en cours d'application et devaient faire l'objet d'un examen et être suivies de près par le Secrétariat. En outre, plusieurs recommandations ont été traitées au titre de points distincts de l'ordre du jour du Conseil, comme le point 27 relatif aux débats thématiques. Enfin, l'idée a été émise qu'à l'avenir, les recommandations gagneraient à être formulées de telle sorte que l'état de leur mise en œuvre puisse faire l'objet d'une évaluation objective.

Le projet de décision proposé a été adopté avec des amendements.

Point 34 Règlement relatif aux recommandations aux États membres et aux conventions internationales prévues par l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif de l'UNESCO : proposition de modification de l'article 10 de ce Règlement (182 EX/34)

Le point a été présenté par le Directeur du secrétariat des organes directeurs, M. Parsuramen. Celui-ci a relevé l'intérêt général qu'ont manifesté les États membres pour participer à la formulation de conventions et autres instruments normatifs. Le Comité spécial a reconnu que le Règlement devrait donc faciliter une participation plus large que par le passé.

Le point a donné lieu à un vaste débat, et un groupe de travail informel s'est porté volontaire pour rechercher des formulations adéquates qui exprimeraient clairement la recommandation du Comité spécial. Après avoir étudié la question plus avant, le Comité a proposé que le texte de l'article 10 (paragraphe 4) soit amendé pour qu'il apparaisse clairement que les rapports du Directeur général sont soumis à un Comité spécial composé de techniciens et de juristes nommés par les États membres à moins que la Conférence générale n'en décide autrement, auquel cas le Directeur général fait directement rapport à la Conférence générale.

Le projet de décision proposé a été adopté avec des amendements.

Point 61 Révision de l'article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif (182 EX/61)

Ce point a été présenté par le Directeur du secrétariat des organes directeurs, M. Parsuramen. La Directrice du Cabinet du Directeur général, Mme Liz Longworth, est intervenue lors du débat pour rappeler que le Directeur général avait constamment consulté le Président de la Conférence générale et le Président du Conseil exécutif sur les questions de ressources humaines.

En ce qui concerne les critères de tenue de séances privées, le Comité spécial a décidé par consensus que :

- (a) le nombre de séances privées devait être réduit au minimum ;
- (b) la fréquence des séances privées ne devait pas être fixée d'avance.

Le Comité spécial a estimé à l'unanimité que le Directeur général devait consulter le Conseil exécutif en tant que de besoin au cas où il serait envisagé d'apporter d'importants changements à la structure ou sur des points de politique. Ces consultations ne doivent pas se tenir en séances privées. Le Comité spécial est convenu que le Directeur général devait continuer d'informer le Conseil des nominations à des postes de rang supérieur du Secrétariat.

Le projet de décision proposé a été adopté avec des amendements.

Conclusion

En conclusion, en tant que Présidente du Comité spécial, je voudrais remercier tous les membres du Comité pour leur coopération, pour le soutien qu'ils m'ont apporté et, en particulier, pour leur contribution très précieuse aux débats du Comité. J'apprécie également beaucoup l'esprit général de consensus dont chaque membre du Comité spécial a donné la preuve. Je remercie le Président du Conseil exécutif pour son soutien indéfectible. Je remercie tout spécialement M. Parsuramen et le secrétariat des organes directeurs pour leurs conseils avisés. Enfin, je tiens à dire ma sincère gratitude à M. Alaphia Wright, secrétaire du Comité spécial, et à son équipe dévouée pour leur excellent travail et l'aide qu'ils ont apportée pour faciliter les travaux du Comité spécial.